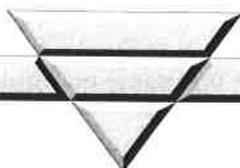


MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'OEUVRE

Conseil Général des Vosges
Direction des Routes et du Patrimoine
Service Immobilier
8 rue de la Préfecture
88088 EPINAL CEDEX 9



CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DEMI-PENSION AU COLLEGE JULES FERRY A EPINAL

N° de marché

		DRP	144037	010		
--	--	-----	--------	-----	--	--

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

CONSEIL GENERAL DES VOSGES

Objet du marché :

Concours pour la construction d'une nouvelle demi-pension au collège Jules Ferry à Epinal
EPINAL

Mode de passation et forme de marché :

CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE passé en application de l'article 74-II 1^oal. du Code des marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Président du Conseil Général des Vosges

Ordonnateur :

Monsieur le Président du Conseil Général des Vosges

Comptable public assignataire des paiements :

Madame le Payeur Départemental des Vosges

Article premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

Monsieur Régis COLIN, Architecte dplg, 575 route de pont, 88200 DOMMARTIN LES REMIREMONT.

en tant que représentant légal de l'entreprise
 ayant reçu pouvoir du représentant légal de l'entreprise selon la délégation jointe à l'appui de la candidature

- agissant pour mon propre compte¹
 agissant pour le compte de la société²

.....
.....
.....
 agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³ pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe⁴

agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe⁵

Et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par Monsieur Régis COLIN dûment mandaté à cet effet,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article «pièces contractuelles» du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG-Prestations Intellectuelles et conformément à leurs clauses et stipulations;

~~Je m'ENGAGE~~ ou **j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire⁶**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières n° MO13.002, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions définies ci-après.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est obligatoire dans le cas de groupement conjoint

⁵ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est obligatoire dans le cas de groupement conjoint

⁶ Rayer la mention inutile

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX</u>	<u>5</u>
<u>ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION</u>	<u>5</u>
<u>ARTICLE 4 : PAIEMENT</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 5 : NOMENCLATURE(S)</u>	<u>6</u>
<u>ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES</u>	<u>10</u>
<u>ANNEXE N° 2 : RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE</u>	<u>11</u>

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe 1 :

- *Ouvert au nom de* : Cabinet COLIN
pour les prestations suivantes : Architecte dplg
Domiciliation : Banque SNVB à REMIREMONT
Code banque :30087.....Code guichet : 33661N° de compte : 00032754901 ... Clé RIB : 89
IBAN : FR76 3008 7336 6100 0327 5490 189
BIC : CMCIFR2Y
- *Ouvert au nom de* : SARL SPEI
pour les prestations suivantes : Economiste Pilote
Domiciliation : Banque Populaire de REMIREMONT
Code banque : 14707....Code guichet : 00061 N° de compte : 06121190505 Clé RIB : 25
IBAN :FR76 1470 7000 6106 1211 9050 525
BIC : BPLMFR2M
- *Ouvert au nom de* : BET BAC
pour les prestations suivantes : Structures
Domiciliation : Banque Populaire de REMIREMONT
Code banque : 14707....Code guichet : 00061 N° de compte : 06121005503 Clé RIB : 04
IBAN :FR76 1470 7000 6106 1210 0650 304
BIC : BPLMFR2M
- *Ouvert au nom de* : BET SYLVIN
pour les prestations suivantes : Fluides
Domiciliation : Banque Populaire de REMIREMONT
Code banque : 14707....Code guichet : 00061 N° de compte : 30121531054 Clé RIB : 56
IBAN :FR76 1470 7000 6130 1215 3105 456
BIC : CCBPFRPPMTZ
- *Ouvert au nom de* : SARL ECHOLOGOS
pour les prestations suivantes : Acoustique
Domiciliation : Banque Populaire de GRENOBLE
Code banque : 20041....Code guichet : 01017 N° de compte : 0600627N28 Clé RIB : 25
IBAN : FR23 2004 1010 1706 0062 7N02825
BIC : PSSTERPPGRE

Avance :

Je refuse⁷ de percevoir l'avance

J'accepte de percevoir l'avance **dans les conditions prévues au C.C.A.P. et sous réserve de la production d'une garantie à première demande**

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

Article 5 : Nomenclature(s)

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

⁷ Cocher la case correspondant à votre situation

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Offre de prix

L'offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé au C.C.A.P..

Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération et comprend les éléments de mission de maîtrise d'oeuvre définis au C.C.A.P.

Le forfait de rémunération est calculé sur la base suivante :

<i>Taux de rémunération t</i>	=	12,00	%
<i>Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux Co</i>	=	2 916 250,00	€ HT
<i>Forfait provisoire de rémunération Co x t</i>	=	349 950,00	€ HT
<i>T.V.A. (20 %)</i>	=	69 990,00	€
<i>T.T.C.</i>	=	419 940,00	€
<i>Arrêté en lettres Quatre cent dix neuf mille neuf cent quarante Euros.....</i>			

Le forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel C est établi. Il est calculé et rendu définitif selon les dispositions du C.C.A.P.

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans l'annexe 1 au présent acte d'engagement.

Aucune variante ni option n'est autorisée.

Article 3 : Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés, exprimés en nombre de semaines calendaires, sont les suivants :

<i>Code</i>	<i>Délai</i>
ESQ	6 semaines
APS	6 semaines
APD	6 semaines
PRO	6 semaines
EXE	4 semaines + tout au long phase DET
DCE	2 semaines
DOE	3 semaines
Délai global	40 semaines *

(*) + 7 semaines pour phase manquantes

Le point de départ de ces délais est fixé comme suit :

- Tous les éléments (à l'exception du DOE) : date de l'accusé de réception, par le maître d'oeuvre, de l'ordre de service prescrivant l'exécution du document d'étude.
- Dossier des ouvrages exécutés (DOE) : date de réception des travaux.

Classification principale	Classification complémentaire
Services d'architecture. (712000000)	

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes-(nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A Dommartin les Remiremont.
Le 04 janvier 2014

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

Régis COLIN
ARCHITECTE DPLG
575, Route de Pont
88200 DOMMARTIN-les-REMIREMONT
Tél. 03 29 22 16 16
Fax 03 29 22 16 15

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
marché

A
Le 20 FEV. 2014

Président du Conseil Général des Vosges
certifie que le présent acte, conforme à l'original,
est exécutoire à compter du : 25 FEV. 2014

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,



Sophie BRUCHON

Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la délibération en
date du

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint,

Serge VILLAUME

Elle est complétée par les annexes suivantes⁸ :

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

⁸ Cocher la case correspondante

Autres annexes (A préciser) :

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

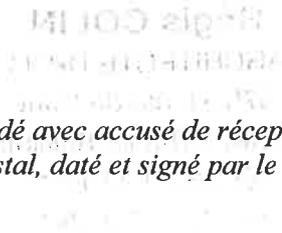
En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le⁹

Signature



En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandée avec accusé de réception):

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES¹⁰

Certificat de cessibilité établi en date du à

OU

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

⁹ Date et signature originales

¹⁰ Cochez la case qui correspond à votre choix, soit certification de cessibilité soit copie délivrée en unique exemplaire

et devant être exécutée par
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A le¹¹
Signature

[Faint handwritten notes or bleed-through from the reverse side of the page]

¹¹ Date et signature originales



ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES

Forfait de rémunération : 349 950,00 Euros H.T.

Taux de rémunération : 12,00 %

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 2 916 250,00 Euros H.T.

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global H.T.	Répartition par cocontractant				
			Part de R. COLIN	Part de BE SPEI	Part de BET BAC	Part de BET SYLVIN	Part de BET ECHOLOGOS
ESQ	4,29	15 000,00 €	9 850,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	150,00 €
APS	9,14	32 000,00 €	16 500,00 €	8 900,00 €	2 800,00 €	2 500,00 €	1 300,00 €
APD + Permis de construire	17,43	61 000,00 €	30 200,00 €	16 600,00 €	6 300,00 €	6 100,00 €	1 800,00 €
PRO	20,00	70 000,00 €	38 650,00 €	13 400,00 €	7 550,00 €	7 600,00 €	2 800,00 €
ACT	5,43	19 000,00 €	9 100,00 €	5 450,00 €	2 500,00 €	1 950,00 €	2 400,00 €
EXE	7,43	26 000,00 €	13 000,00 €	5 600,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 400,00 €
DET	24,29	85 000,00 €	49 000,00 €	16 950,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	2 050,00 €
OPC	8,29	29 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €
AOR	3,70	12 950,00 €	5 150,00 €	3 600,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
TOTAL	100,00 %	349 950,00 €	171 450,00 €	101 500,00 €	33 250,00 €	33 250,00 €	10 500,00 €

Signatures et cachets des cocontractants

Régis COLIN
ARCHITECTE DPLG

575, Route de Pont

88200 DOMMARTIN-LES-REMBREMONT

Tél. 03 29 22 16 16

Fax 03 29 22 16 15



MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre) à : Trois cent trente deux mille cinq cent cinquante euros
hors taxes

Montant initial : - Ramené à : 332.550 € HT
- Porté à :

A Epinal le **19 JAN. 2015**
Signature

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
L'Adjoint au Directeur des Routes et du Patrimoine,


Sophie BRUCHON

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre) à :

Montant initial : - Ramené à :
- Porté à :

A le
Signature

